



COMPTE RENDU REUNION

Conseil Municipal

du 18 mars 2021

Ordres du jour :

1. Délibérations :

- 1.1. convention Commune de Limeray et Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, aménagement Rue d'Enfer, cotisation 2021,
- 1.2. travaux de sécurisation de la Rue du Coteau

2. Questions Diverses

Secrétaire de séance :

- M. Grégory Moreau
-

Installation des Conseillers Municipaux.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Cornier-Goehring Laurence, Maire qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

	Présent	Excusé
Evelyne VESCHAMBRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Jacques BERANGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Laurence CORNIER-GOEHRING	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrick FAURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Magali BOTHEROYD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvain DUCHON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sandrine YVON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grégory MOREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ségolène CATROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Paul QUÉLARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Carole BONNIGAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stéphane LEBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caroline CHESNEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nicolas GAUTHIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Maud VINAIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Excusés : M. Jean-Paul QUÉLARD donne procuration à Mme Carole BONNIGAL,
Mme Caroline CHESNEAU donne procuration à M. Patrick FAURI,
M. Nicolas GAUTHIER.

Préambule :

Il est demandé d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2021 et de signer le registre. Lecture est faite des délibérations.

1. Délibérations

1.1. Convention Commune de Limeray, Conseil Départemental, aménagement Rue d'Enfer.

Madame le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de la Rue d'Enfer suite à l'affaissement de l'ouvrage d'art situé sous cette même rue.

L'article L 131-2 du Code de la Voirie Routière dispose que la construction et l'entretien des routes départementales incombent au Département.

Par ailleurs, l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire, en agglomération, l'exercice de pouvoirs de police, et notamment la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques.

L'article L 2213-1 du même Code confie au Maire la police de la circulation sur les routes départementales, à l'intérieur des agglomérations.

Ainsi, en agglomération, les communes peuvent être amenées à réaliser des aménagements sur les routes départementales, dans un souci de sécurisation ou d'amélioration des traverses d'agglomération, et dans le cadre de leurs compétences.

Dans ce cas, le Département autorise la commune à réaliser des travaux dont elle prend l'initiative, laquelle doit les réaliser conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur. Les conventions d'aménagements entre le Département et une commune sont systématiquement conclues pour tous les travaux situés en agglomération et ayant trait au Domaine Public Routier Départemental, à l'exclusion des travaux couverts par le régime des permissions de voirie et permissions d'accès.

Pour des raisons de sécurité, la Commune de Limeray souhaite aménager la rue d'Enfer en agglomération sur la RD 201 ; pour cela, elle a sollicité le Conseil Départemental d'Indre et Loire, gestionnaire de la voie, afin de l'autoriser à réaliser les travaux qui lui incombent au titre de ses compétences. La convention a pour but de définir les modalités pratiques de ces aménagements.

Les parties désignent la commune de Limeray en qualité de maître de l'ouvrage de l'ensemble des opérations. Lecture est faite par Madame le Maire de la convention.

Il est demandé au conseil de :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire relative à des travaux d'aménagement de la rue d'Enfer, après validation de cette convention par les services du Conseil Départemental d'Indre et Loire.

- Ladite convention sera annexée au Procès-Verbal du Conseil Municipal

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.2. Travaux de sécurisation de la rue du Coteau

Madame le Maire rappelle la nécessité de recourir à la sécurisation de la Rue du Coteau.

Un incendie s'est déclenché en 1999 sur un bâtiment d'une propriété privée.

Cet incendie a entraîné la ruine locale d'un mur qui est également partie intégrante du soutènement du chemin rural n°16 dit « rue du Coteau », avec déstabilisation du trottoir, et même très localement de la voie. Il subsiste une paroi rocheuse sous 1 à 1.5 mètres de remblais et des sols superficiels d'altération, le tout dans un contexte de cavités souterraines en pied de paroi, développées sous la voirie.

La circulation a été interdite suite à l'effondrement d'une partie de ce chemin qui domine des habitations.

La dangerosité de ce chemin nécessite une mise en sécurité urgente, puisqu'une partie de la voie, du trottoir et du mur de soutènement est éboulée.

Une étude de la stabilisation des rives sinistrées de la rue du Coteau a été accomplie par Monsieur Léotot, géologue, via la SARL Entre Loire et Coteaux située à Benais, pour un montant de 1 500€ TTC, en octobre 2020. Cette étude a été financée par la commune de Limeray.

À partir de cette étude, une estimation des travaux a été rédigée. Les travaux de mise en sécurité consisteront en la réalisation de longrines ancrées par tirants, qui serviront d'assise à des élévations banchées. Deux longrines contigües seront nécessaires, pour « absorber » les angles de la paroi et certaines particularités de celle-ci.

Un appel d'offres a été réalisé et deux entreprises ont répondu à cet appel :

- Roc Confortation sise à Chanceaux sur Choisille (37), pour un montant de 29 036,00 euros HT, soit 34 843,20 euros TTC.
- ACTS, Anjou Cavités Travaux Sécurité sise à Brossay (49), pour un montant de 38 733,60 euros HT, soit 46 480,32 euros TTC.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 13 mars 2021 et présente ses conclusions à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire fait lecture de l'analyse des offres des entreprises réalisée par le maître d'œuvre Entre Loire et Coteaux, sise à Benais (37).

Il est demandé au conseil de :

- D'autoriser Madame le Maire à accepter le devis présenté par l'entreprise Roc Confortation

- D'accepter le devis de l'entreprise Roc Confortation qui s'élève à un montant de 29 036.00 € HT

- D'imputer les dépenses inhérentes aux travaux de sécurisation de la Rue du Coteau, au compte 2128, opération 60 des dépenses d'investissement du budget communal.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. Questions - divers

2.1. Questions

✓ Sans objet

2.2. Prochaines réunions (à la salle des fêtes)

✓ Commission générale : tous les deuxièmes mercredis de chaque mois

✓ Conseil municipal : sans objet

3. Documents joints

- Convention Conseil Départemental d'Indre et Loire et commune de Limeray, travaux aménagement Rue d'Enfer.
- Deux offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres réalisée pour les travaux de sécurisation de la Rue du Coteau.
- Résultat de l'analyse des offres des entreprises concernant les travaux de la Rue du Coteau par l'assistant à la maîtrise d'œuvre.